



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sociétés cotées

Question écrite n° 56886

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les obligations d'information des sociétés cotées en Bourse en France. La loi NRE du 15 mai 2001 prévoit en effet que ces sociétés doivent inclure, dans leur rapport annuel, des informations sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Sept cents sociétés y sont en théorie soumises. Il lui demande si le Gouvernement a effectué un bilan de l'application de cette loi et, dans l'affirmative, d'en fournir la teneur à la représentation nationale.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a confié en juillet 2003 à trois associations la mission d'évaluer et, le cas échéant, d'adapter le dispositif instauré par la loi relative aux nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 en matière de reporting social et environnemental. Les trois associations ont analysé la première génération de rapports sociaux et environnementaux, elles ont rendu les conclusions de leur mission dans un rapport public paru en avril 2004 intitulé « bilan critique de l'application par les entreprises de l'article 116 de la loi relative aux nouvelles régulations économiques ». Le constat est qu'au-delà des grands groupes cette loi a contribué à sensibiliser l'ensemble des entreprises cotées aux problématiques sociales et environnementales en les obligeant à intégrer ces préoccupations dans leur rapport de gestion. Les rapporteurs estiment que la loi a lancé une dynamique qu'il faut laisser se développer dans la durée, d'où la nécessité de laisser aux entreprises le temps de s'approprier cette réglementation et de l'expérimenter au regard des standards internationaux qui sont en phase d'élaboration. En conséquence, le Gouvernement est attentif à la mise en oeuvre de ce dispositif, dont l'évolution est toutefois prématurée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56886

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1218

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3792